

Conseil communal de Bullet

Séance du 10 décembre 2018

Murielle Guex, Présidente, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 19h30.

Ordre du Jour

1. Appel
2. Assermentation du nouveau membre
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2018.
4. Communications du bureau du Conseil communal
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal n° 23-2018/ Réfection de la flèche du clocher de l'église « Commission des bâtiments »
7. Projet de budget 2019 « Commission des finances »
8. Propositions individuelles

1. Appel

Excusés :

Consorti Michel

Pilloud Sylvain

Prévitali Daniel

Widmer Rudolph

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. La majorité absolue sera de 14. Elle remercie la présence de M. Bühler pour la presse et Mme Krumm pour la décoration du sapin de Noël.

2. Assermentation du nouveau membre

Murielle Guex : étant donné que Monsieur Bob Petermann n'est plus domicilié dans notre commune, nous allons procéder à l'assermentation d'un nouveau Conseiller. Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Yves-Alain Prévitali qui est le dernier de la liste de l'élection des suppléants.

Nous allons procéder à son assermentation. Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever. Dès la fin du serment je prierai Monsieur Prévitali de lever la main droite en répondant je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Je tiens à vous féliciter et à vous remercier d'avance pour votre engagement dans vos diverses fonctions.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2018

Y-a-t-il d'autres remarques ? Nous passons au vote. Pour ceux qui l'accepte, je vous prierais de lever la main.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 juin 2018 est accepté à l'unanimité (26 : oui / 0 : non / 0 : abstention).

4. Communications du bureau du Conseil

Murielle Guex : inquiétude quant au Centre taoïste

J'ai reçu un courrier pour avoir un complément d'informations concernant le centre taoïste. Cela suscite certaines inquiétudes. Monsieur Michel Bornoz aura la gentillesse d'y répondre.

Michel Bornoz : Pour mémoire, je précise que les terrains ont été vendus par plusieurs propriétaires qui avaient constitué un seul bloc d'environ 5'000 m² constructible. Concernant les coûts que ce Centre a occasionnés pour notre Commune, je peux vous dire que d'une manière directe :

- Notre apport à cette réalisation a été l'abandon des taxes d'introduction et taxes d'épuration ce qui représente un manque à gagner de CHF 10'000.-.

D'une manière indirecte, nous pouvons relever que :

- Nous avons repoussé le panneau d'entrée du village contre l'Est, et de ce fait un bout de route sera en plus à notre charge ;
- L'encaissement des taxes de séjour n'est pas chiffrable pour l'instant ;
- La perception d'impôts des personnes physiques, le nombre de personnes qui vont élire domicile à Bullet n'est pas connu pour l'instant ;
- Il fera découvrir notre région ;
- C'est un apport pour les commerces du Balcon du Jura et surtout cela va apporter une visibilité à Bullet. Mis à part la région Sainte-Croix-Les Rasses, Bullet sera donc visible sur la carte du canton de Vaud, voir beaucoup plus loin (exemple : Le Mont Pèlerin et le Centre Bouddhiste Thibétain).

Olivier Chablaix : Par rapport à la base du projet, est-ce que les plans ont été modifiés ? Il me semble que j'étais venu voir les plans et que ceux-ci ne sont plus les mêmes.

Michel Borno : Oui en effet, cela a posé quelques problèmes de conscience à la Municipalité. Le maître d'ouvrage a modifié le projet. Il a réduit la voilure, le volume et la hauteur de la construction. Nous, en tant que Municipalité, devons accepter la modification. Nous n'avons pas subi de pression du canton et nous évitons de compliquer la procédure. J'ai été intransigeant au niveau de la sécurité pour la protection de l'incendie. Le projet est devenu plus petit. Il n'y a pas de chiffrage en somme d'argent. Il restera encore une surface constructible.

Murielle Guex : Nous avons reçu un autre courrier concernant une pétition, Sauvez Chasseron-Creux-du-Van. Celle-ci a pour but d'éviter la construction de grands parcs éoliens dans notre région. Étant donné que celle-ci a été directement adressée au Grand Conseil ce n'est pas de la compétence de notre Conseil communal de traiter cette affaire. Un accusé réception leur a été adressé.

Murielle Guex : Pour les scrutateurs, les prochaines votations sont le dimanche 10 février 2019.

5. Communications de la Municipalité

Jean-Franco Paillard :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il s'agit de la 3^{ème} séance qui vous est proposée en cette année 2018. 4 préavis sont venus compléter les travaux d'entretien prévus par le budget avec des interventions au collège, à la grande salle avec le remplacement du chauffage, ainsi que la poursuite des travaux liés à la mise en séparatif EC/EU derrière chez Lassueur, et ce soir, si vous le décidez, la réparation de la flèche du clocher de l'église. Le plan d'investissement est chaque année révisé pour éviter l'augmentation de la dette, en donnant la priorité aux investissements les plus importants.

Le budget 2019 souligne la bonne décision prise lors de la fixation de l'arrêté d'imposition pour les années 2018-2019, avec l'augmentation de 3 points d'impôt.

Parc éolien de la Grandsonnaz

Optimisations paysagères et environnementales

En **2010, 21 éoliennes** étaient planifiées sur l'ensemble du site. Suite à l'évolution technique et à l'**optimisation paysagère et environnementale**, le projet déposé à l'examen préalable auprès des autorités cantonales en 2014 comportait 17 machines. (Suppression due à l'effet de contre-plongée¹ sur la commune de Val-de-Travers et suite à l'étude de migration avifaune.)

Le projet actuel comporte **15 machines**. Les optimisations principales sont les suivantes :

¹ Coordination intercantonale Vaud-Neuchâtel durant l'élaboration du PDCn (2010-2012)

- Suppression de deux éoliennes proches du Chasseron afin d'assurer un dégagement paysager
- Création de zones extensives -65 ha exempts de fumure agrochimique- pour permettre la réappropriation de pâturages par l'avifaune locale (pipit des arbres et alouette lulu notamment)
- Réhabilitation d'un pré de fauche sur le pâturage du Chasseron et de la gouille du Chasseron
- Elaboration (en cours) de mesures complémentaires pour l'alouette lulu au « Le Cochet » (Ste-Croix).
- Optimisation des accès et des surfaces de chantier afin d'amoindrir leur emprise au sol (exemple : sous-station 2018 versus 2015, emprise au sol diminuée de moitié).

Ces adaptations font suite aux travaux d'optimisation technico-environnementale d'une part et aux discussions et échanges tenus avec les associations environnementales d'autre part.

Comme vous l'avez appris par la presse, la pétition pour sauver la région "**Chasseron -Creux-du-Van**", portée par des groupements ou associations extérieures à la commune a été remise le 2 octobre 2018 au Président du Grand Conseil, M. Rémy Jaquier. Jamais, nous n'avons autant suscité d'intérêt ! Mais pour quel motif ? On veut faire de notre région, une réserve pour les gens qui souffrent de mal être en proposant de classer la région du Chasseron à l'inventaire des paysages. De quel droit, ce comité de parrainage constitué d'un Ste-Crix, et de personnalités de Fribourg, Russin, Couvet, Grenchen, Neuchâtel, Ecublens, Pully et autres localités vaudoises, s'approprie notre territoire, notre Chasseron !

On a le droit de ne pas aimer mais de là à tromper les gens avec ces cris de détresse, il y a un gouffre.

En parallèle du dépôt de la pétition au Grand Conseil vaudois, la commune a reçu une copie de l'exemplaire déposé. Selon la loi, les communes concernées doivent confirmer sa bonne réception et rappeler qu'elles s'en remettent au Grand Conseil pour son traitement. Madame la Présidente et les membres du bureau ont déjà fait le nécessaire en accusant réception et en précisant que la compétence pour traiter cette pétition n'est pas communale mais cantonale.

A l'issue de cette séance, nous irons aux Rasses pour partager un repas au Restaurant des Planets. Je souligne que les nouveaux tenanciers ont repris le flambeau avec la ferme volonté de mettre à disposition de la population, ainsi que des touristes skieurs et autres acteurs, un endroit où il fait bon s'y rendre.

Je vous souhaite une bonne séance et de joyeuses fêtes de fin d'année.

Fin de citation

Michel Bornoz :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Aménagement du territoire : après les zones réservées qui ont été validées, nous allons présenter les choix et les tendances pour la préparation du nouveau PGA.

Les Communes ont jusqu'à août 2019 pour déposer ces dossiers (le délai a été repoussé de 6 mois). Les bureaux de géomètres sont débordés par les demandes, ceci expliquant cela.

PPA Les Cluds : le retour de l'examen préalable est favorable à l'implantation du centre nordique et à l'agrandissement de la surface du camping. L'agrandissement des places de parc fait l'objet d'une réflexion et d'une nouvelle proposition, le projet présenté n'étant pas admis par les services cantonaux. À suivre.

Concernant le PPA du Rogneux, nous sommes à bout touchant pour une mise à l'enquête publique qui va intervenir dès la semaine prochaine.

Les plans et le règlement d'utilisation de ce parc seront donc à disposition de chacun pour toute consultation auprès de notre administration.

Pour le GSFR, nous avons accordé une autorisation provisoire de mettre en place un tunnel « agricole » au Sud du restaurant des Planets. Ce tunnel fait office de garage pour la nouvelle dameuse qui ne rentre pas dans le garage actuel au sous-sol du restaurant.

Cette situation prendra fin dès que le centre nordique des Cluds verra le jour.

Couvert à plaquettes : cet objet est terminé et opérationnel.

L'enveloppe financière du préavis a été respectée. Je tiens tout spécialement à remercier notre équipe technique et forestière emmenée par M. René Guex pour le travail effectué, sans incident et sans accident.

La hauteur de l'ouvrage et le manque d'habitude de tels travaux ne simplifiaient pas la tâche, merci à eux.

Au terme de cette année, je remercie aussi le personnel administratif, le Conseil communal ici présent avec lequel, nous pouvons travailler en bonne harmonie.

Merci à mes collègues de la Municipalité qui font le « Job » pour le bon fonctionnement de la Commune.

Bonnes fêtes à toutes et à tous.

Merci de votre attention.

Fin de citation

Véronique Duvoisin :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Déchets

La déchèterie mobile est finalement restée jusqu'à début septembre. Après son départ, la benne à carton a repris sa place avec un nouvel escalier qui sera modifié, afin d'être plus facilement accessible. La population ayant bien utilisé les conteneurs mis à disposition pour la récolte des encombrants, appareils électriques et électroménagers, déchets spéciaux et ferrailles, nous avons décidé de les intégrer dans le local de la mini-déchèterie. Grâce à ce

test, nous avons enfin pu être compris par nos collègues ste-crix, concernant notre participation aux coûts de la déchèterie de la Combe de Ville, qui pèsent lourd et pour lesquels nous n'avons aucun pouvoir décisionnel. Des discussions sont donc en cours avec la Commune de Sainte-Croix, afin d'étudier un regroupement de la gestion des déchets de Bullet dans une facture commune avec Sainte-Croix, ce qui nous permettrait également de partager les coûts du futur abri à containers que nous souhaitons construire aux Rasses et dans lequel seraient regroupés tous les points de collecte du village. La décision sera prise courant 2019 pour le budget 2020. Concernant le budget 2019, la Commune de Sainte-Croix s'est engagée à prendre en charge la collecte des encombrants et des déchets verts, dans le cadre de la répartition des frais de la déchèterie de la Combe de Ville.

La dernière collecte des déchets verts au porte à porte, comprenant une trentaine de containers privés, a eu lieu le 16 novembre et reprendra au printemps. Pendant l'hiver, les containers à déchets verts de la mini-déchèterie, ainsi que ceux de l'abri des Praz-Bûchon aux Rasses restent en place et seront vidés par STRID tous les 15 jours.

Ecole

L'accompagnement des élèves du bus au collège et vice versa a été renouvelé à la rentrée et c'est toujours Mme Aurélie Schreyer qui s'en occupe.

Tourisme

Avec l'adoption en 2017 du nouveau règlement sur les taxes de séjour, adopté avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, l'augmentation du produit de la taxe est assez conséquente. Il est toutefois étrange que les Communes partenaires qui devaient adopter le même règlement, n'aient pas procédé de la même manière. La Commission des finances, chargée de l'étude du budget 2019, a d'ailleurs relevé ce point. Aussi la Municipalité a décidé, dans sa séance de ce jour, de verser les taxes de séjour, mais sur la base de l'ancien règlement, soit 60% à la région et 40% pour nos objets touristiques.

Forêts

Le marché des grumes de moindre qualité est actuellement très lourd dans toute l'Europe centrale, sous l'effet des très importants volumes de bois bostrychés et des chablis disponibles. D'autre part, la capacité d'absorption du secteur de l'emballage pour ces bois atteint ses limites, si bien qu'une forte pression existe sur cet assortiment. Après de longues négociations, La Forestière qui commercialise nos bois a concédé une baisse de prix sur les épicéas et sapins de la classe D (dits de mauvaise qualité) de Fr 5.-/m³ dès le 15 octobre 2018. Quant aux prix des épicéas et sapins des classes B et C (soit bois de charpente), ils ont pu être maintenus inchangés mais la demande reste faible.

Concernant la demande générale en bois frais, le marché commence à regagner en visibilité, mais reste incertain. C'est pourquoi, il nous a été recommandé de rester très prudents tout l'automne avant d'entreprendre une coupe. Pour se rendre compte du marasme dans lequel se trouve le marché du bois, nous avons comme exemple nos bois du mois d'avril qui ont été évacués au mois de septembre et les bois du mois de septembre ont quant à eux été chargés juste avant la neige.

L'équipe communale a travaillé en collaboration avec la Commune de Ste-Croix pour certaines coupes, afin de combler un manque de main d'œuvre chez cette dernière.

Et pour finir, ce sont 190m³ de bois de feu, qui ont été acheminés au hangar à plaquettes et déchiquetés pour les chauffages communaux, ce qui représente environ 500m³ de plaquettes, soit les 2/3 du hangar.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Fin de citation.

Serge Gander

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Eglise

Pour la réfection des joints, un accord a été trouvé avec l'entreprise courant septembre... mais il a été décidé de ne pas effectuer les travaux dès octobre, car le risque de gel devenait trop grand.

C'est pourquoi, ces travaux se feront dès le retour du printemps 2019, normalement après Pâques, et nous désirons profiter de l'échafaudage mis en place pour réparer le cuivre de la flèche du clocher, d'où le préavis de ce soir à ce sujet.

Planets

Après quelques mois de fermeture, le restaurant a rouvert ses portes le 21 juillet et les nouveaux tenanciers donnent pleine satisfaction.

Collège

Lors du dernier remplissage du silo, de fortes odeurs de bois ont incommodé les élèves de la classe se trouvant juste au-dessus du local. Une fois n'est pas coutume puisque cela fait maintenant 2 ans que le chauffage est posé et que cela n'était jamais arrivé..., mais afin d'éviter que cela ne se reproduise, une isolation au plafond a été posée par les employés.

Le sol du vestiaire a été rénové.

Le parquet d'une chambre de l'appartement de la famille A. Martin a été changé.

Les travaux de mise en conformité des installations électriques sont en cours.

Grande salle

Le nouveau chauffage est en fonction : après les dernières mises au point, cela se passe bien.

La température de l'eau des accus sera maintenue entre 50° et 70°, cela permettra d'éviter qu'ils se vident et que la ventilation souffle de l'air froid dans la salle. La température de la salle sera maintenue à environ 12° (sauf pendant les vacances). A noter qu'il faut toujours actionner la ventilation pour augmenter la chaleur dans la salle.

En creusant entre le bâtiment et la route, nous avons constaté que le drainage était complètement bouché, nous l'avons donc refait totalement à neuf, de même que le goudronnage devant l'entrée nord.

Les Avattes

Les travaux d'adduction d'eau sont terminés, les dernières factures doivent encore rentrer.

Pour la protection du toit, une sorte de clôture a été mise en place par les employés communaux, afin d'empêcher les skieurs et autres personnes de monter dessus et de l'abîmer.

Chasseron

La descente a eu lieu le 24 septembre pour les 122 génisses restantes. Nombre total de journées pour cette saison : 17'057 journées (contre 15177 en 2017(= +1598.-) et 14449 en 2016 (=+ 2216.80).

Pour la saison prochaine, j'envisage de semer un peu d'engrais dans les zones dites « épandables », ce qui représente environ 20 ha.

Véhicules

Grosse facture concernant le Holder : suite à un problème rencontré sur la prise de force avant qui tout à coup ne fonctionnait plus, il a fallu l'amener au garage où l'on a constaté que l'embrayage de prise de force avait lâché. Évidemment il semble que c'est la 1^{ère} fois que cela arrive et personne ne peut expliquer cette panne...

L'hiver arrive, le Valmet a 4 pneus neufs, de même que le Holder. Pour ce dernier, il a fallu également changer les chaînes (vieilles de 6 ans).

Je remercie tout le personnel pour le travail effectué cette année, ainsi que mes collègues de la Municipalité et du Conseil pour la bonne entente qui règne au sein de nos séances.

Je vous souhaite, à vous et vos familles, de belles fêtes de fin d'année.

Merci de votre attention et bonne soirée.

Fin de citation.

Daniel Oguey :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

ACRG : assemblée générale du 3.10, le budget ainsi que le préavis, pour le renouvellement d'une conduite ont été votés. Suite à la démission du Président Jean-Daniel Cruchet, Stéphane Roulet de Mauborget a été élu au comité de direction et votre serviteur a été élu président du CODIR. Vous devez savoir que le président de l'ACRG est de fait membre du Conseil d'administration de la Sagenord avec la fonction de vice-président. Cela a été validé lors de l'AG de Sagenord le 28.11.18.

ORPC :

L'assemblée de l'ORPC s'est tenue le 20.9.18 à Grandson. Le budget ainsi que le préavis relatif aux indemnités du Conseil intercommunal ont été votés. Le coût par habitant reste inchangé à CHF 17,40. Le rapport de la Commission de gestion, relatif au licenciement de l'ancien Commandant, a été accepté par l'assemblée.

Suite aux pétitions et à plusieurs courriers relatifs à la circulation dans le village, nous avons donné une conférence publique le 26 novembre 2018 à la salle Bertha-Bonnet. Une trentaine de personnes étaient présentes, dont notre Présidente et quelques Conseillers. Une présentation a été faite sur les comptages de circulation dans le village sur une période allant de 2012 à 2018. Après la présentation, nous avons répondu à beaucoup de questions. Nous avons aussi rappelé que la Municipalité n'était pas insensible aux problèmes de circulation. Notamment, nous avons acheté un deuxième radar pédagogique que vous avez certainement vu déployer à plusieurs endroits et notamment aux Rasses. D'autre part, une demande a été faite au voyer pour l'installation d'un miroir pour la sortie du chemin de la Dôle sur la route de Sainte-Croix. Une autre a été faite pour la réalisation d'un marquage adéquat sur la route du Château (ligne de direction ou ligne de bordure) pour s'y retrouver en cas de brouillard.

La Convention entre la Commune de Bullet et la Confédération, pour l'entretien de la route du Chasseron a été renouvelée ! Il faut juste savoir que notre seul partenaire est maintenant Armasuisse.

Les travaux de mise en séparatif communaux sont terminés dans le quartier du Fouetteley. L'entreprise Béati a encore deux mandats privés pour faire les modifications nécessaires au garage Travys et à la propriété des filles de Mme Tachet !

Pour cet hiver qui débute, vous devez savoir que le sens unique entre les Rasses et Bullet ne sera pas reconduit cette saison. Nous sommes en discussion pour remettre en place le système de navettes entre les Replans et les Rasses avec un bus de Travys.

Et pour terminer, un cadeau de Noël pour la Commune ! Nous allons acquérir un défibrillateur qui sera installé dans le couloir de l'administration à disposition de tous. Vous devez savoir que cet appareil nous est offert par l'association L'Union de Sainte-Croix (présidée par M. André Mottier) que nous remercions vivement. Une communication publique plus détaillée sera faite une fois l'appareil installé.

Je remercie mes collègues et le personnel communal qui œuvre sans relâche pour notre bien être quotidien et plus particulièrement au début de cet hiver avec l'arrivée de la neige. À vous toutes et tous, je souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année ! Merci.

Fin de citation.

Marcel Champod : Jean-Franco Paillard nous a parlé des eaux usées. Est-ce qu'il y aura un préavis ?

Jean-Franco Paillard : Il y a eu un préavis qui est terminé. C'était le projet Derrière-chez-Lassueur.

**6. Préavis municipal n° 23-2018/ Réfection de la flèche du clocher de l'église
« Commission des bâtiments »**

RAPPORT

Au Conseil communal de Bullet

De la Commission des bâtiments, chargée de l'examen du préavis municipal

N° 23-2018 concernant la réfection de la flèche du clocher de l'église

Rapporteur : Paillard Kélita

Conseillers : Gander Gilles, Chablaix Evelyne, Consorti Michel.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des bâtiments s'est réunie le mardi 27 novembre 2018 à 19h30 à la salle Bertha Bonnet afin de se déterminer sur le préavis susmentionné.

M. Serge Gander était présent et a répondu à toutes nos questions à notre entière satisfaction.

Comme expliqué dans le préavis n° 23-2018, la dernière intervention du clocher date de 1990 (réparation ponctuelle du placage de cuivre) après avoir été remise totalement à neuf en 1967. Récemment, il a été constaté que lors de forts vents, les tôles (placage de cuivre) du pan ouest de la flèche du clocher se soulèvent partiellement. À la suite d'un examen plus approfondi depuis l'intérieur du clocher, il a été relevé qu'une partie des agrafes qui fixent ces tôles ne tiennent plus.

Étant donné que les joints des pierres du clocher vont être refaits en 2019, il est judicieux de profiter de la base des échafaudages pour réaliser les travaux au niveau de la flèche.

Coût des travaux

Échafaudage	CHF 10'000.-
Travaux de ferblanterie	CHF 15'500.-
Divers imprévus	CHF 4'500.-
Total	CHF 30'000.- TTC

La Commission décide à la majorité de suivre la Municipalité en acceptant ce préavis.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

- Vu le préavis n° 23-2018, concernant la réfection de la flèche du clocher
- Ouï le rapport de la Commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection de la flèche du clocher
- D'accorder le crédit nécessaire de CHF 30'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux. Le compte n° 9143.23.18 est ouvert au bilan à cet effet.
- De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
- D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans par le compte 580.3311.

Florent Thévenaz : J'avais une question par rapport au coût de l'échafaudage, si nous nous référons au préavis, le montant se monte à CHF 10'000.- TTC et si nous prenons le procès-verbal de la séance du 25.06.2018, le montant de l'échafaudage de l'église se monte à CHF 14'000.-. J'aimerais juste savoir cette différence.

Michel Bornoz : Les CHF 14'000.- sont les travaux pour refaire les joints et les CHF 10'000.- sont le montant complémentaire pour refaire la flèche. Il y a un apport de CHF 10'000.- pour la flèche.

Florent Thévenaz : Pour la flèche où il faut des échafaudages plus haut, le prix est moins élevé. Est-ce qu'il y a eu une autre offre ?

Miche Bornoz : Non, il n'y a pas eu d'autres offres. Les premiers travaux qui ont été faits ont coûté CHF 14'000.-, l'entreprise qui va faire les travaux a trouvé un constructeur d'échafaudage qui va faire un prix plus intéressant.

Le Préavis municipal n° 23-2018/ concernant la réflexion de la flèche du clocher de l'église – « Commission des bâtiments » est accepté à la majorité (26 : oui / 0 : non / 0 : abstention).

7. Projet de budget 2019 « Commission des finances »

Murielle Guex: Nous allons passer au point 7 pour le projet de budget 2019.

Avant de passer en revue les différents postes du budget, je vous prie de prendre votre feuillet pour y faire quelques corrections. En page 4 c'est Frs. 36'300.- au lieu de Frs. 36'810.- et à la page 25 à rajouter en dernière ligne Frs. 36'300.-, 2^{ème} colonne, colonne suivante Frs. 13'810.- et dernière colonne Frs. 46'930.50. N'hésitez pas à m'interrompre si vous avez des questions. A remarquer que nous avons un excédent de charges de Frs. 36'300.-.

Murielle Guex passe en revue les différents chiffres du projet de budget 2019.

Jean-Franco : Pour revenir à une question d'Evelyne Chablaix de toute à l'heure, si nous regardons le compte 130.3061 indemnisation et remboursement de frais, nous avons CHF 20'000.- et qu'en 2017, nous avons CHF 15'296.80 cela veut dire que les frais de transport (si ce sont ces frais qui font réagir) c'est environ CHF 4'000.- / CHF 4'500.- par année, à cela s'ajoute les frais de sécurité, les frais de vêtement, les frais de repas et les frais de téléphone qui sont versés à tous les employés. Pour cette année, nous avons parlé du changement du véhicule Mazda et avons renoncé à acheter un nouveau véhicule. Il y a à nouveau une question suite au rapport de la Commission de gestion pour le 130.3161 Location du bureau, c'est le bureau du service des forêts qui est ventilé sur un autre compte sur le compte 130.4901.

Jean-Franco Paillard : Je réponds également à la question du rapport de la Commission des finances quant au tourisme. Ma collègue, Véronique Duvoisin a informé qu'il y a une ristourne de 60% des taxes mais sur la base d'un ancien règlement. Nous voyons dans la tendance une augmentation pour 2018 d'environ CHF 15'000.- de plus de taxe, nous allons garder la différence dans le compte tourisme. Dans l'apport touristique, nous avons l'ADNV, la participation au tourisme et la taxe de séjour.

Romain Prévitali : Comment se fait-il qu'il y ait de grosses variations de l'impôt sur la fortune ?

Jean-Franco Paillard : Pour le compte 210 Impôts, l'augmentation de l'impôt sur la fortune est dû suite à de nouveaux contribuables.

Romain Prévitali : Concernant l'impôt sur les frontaliers, j'ai entendu que Paris a de la peine à payer.

Jean-Franco Paillard : Nous avons ce montant en suspens pour 2018. En effet, la France a beaucoup de retard et nous espérons qu'elle paie rapidement.

Pascal Jaccard : Concernant la péréquation, si vous pouviez nous expliquer encore une fois comment le système fonctionne, car je vois qu'il y a une différence de CHF 60'000.-.

Jean-Franco Paillard : C'est une alimentation qui est faite dans un compte commun pour toutes les Communes en fonction de la capacité financière de la Commune, c'est-à-dire la valeur du point d'impôt. Le point d'impôt pour Bulle a augmenté, ce qui fait que nous contribuons d'une manière plus importante et que nous recevons un peu moins. Si nous faisons le compte, nous payons plus de ce que nous recevons. Nous pourrions détailler une fois lors de la venue de M. Busset.

René-Philippe Gander : Qu'est-il prévu à l'entretien des pâturages ? Il y avait CHF 2'000.- à l'ancien budget, il y avait CHF 700.- dans les comptes et pour 2019, il y a CHF 8'000.-.

Jean-Franco Paillard : nous sommes en pleine révision des baux et nous allons entretenir le chemin pédestre, en conséquence, beaucoup de travaux.

Serge Gander : C'est le projet de clôturer le sentier pédestre des deux côtés, c'est pour cela que nous sommes montés à CHF 8'000.-. Au niveau de la ventilation des frais du personnel, nous sommes un peu haut et sûrement trop haut mais la ventilation des frais du personnel est une masse salariale que nous répartirons sur plusieurs comptes par la suite.

Jean-Franco Paillard : Vous pouvez constater qu'à la Grande Salle, il y a un nouveau poste qui est lié au nouveau chauffage.

Marcel Champod : Au compte 430.3142, il est prévu CHF 100'000.- de travaux sur les routes. Vous nous mettiez les travaux à la Grande Charrière et la Route du Chasseron, à la Grande Charrière, est-ce que l'épuration va débiter ? et à la route du Chasseron, est-ce que c'est la route goudronnée ? j'espère que vous allez commencer par les séparatifs avec ce montant.

Jean-Franco Paillard : Je vais passer la parole à mon collègue M. Daniel Oguey mais la route du Chasseron est la route goudronnée.

Daniel Oguey : Pour la Grande Charrière, nous ne devrions plus avoir grand-chose à faire pour le séparatif car les travaux ont été effectués cette année et en ce qui concerne la route du Chasseron, c'est dans la partie des pâturages où il y a les gros dégâts dus aux intempéries. Nous allons voir la manière dont les travaux peuvent se faire.

Je demande au rapporteur de bien vouloir venir lire son rapport. Merci.

RAPPORT

Au Conseil communal de Bullet

de la Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget 2019

Rapporteur : Fanny Tinguely

Membres : Olivier Chablaix
Patrick Aubort
Marcel Champod
Alexandre Genoud
Louis Thévenaz
Yves-Alain Prévitali

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les mardis 20 novembre et 27 novembre derniers afin de se déterminer sur le projet de budget 2019. Nous remercions, pour leurs explications et compléments d'informations fournis lors de la 1^{ère} séance, M. Jean-Franco Paillard, syndic, M. Pierre Busset, Conseiller financier, Mme Marisa Leuba, boursière, et les Municipaux, Véronique Duvoisin, Michel Bornoz, Serge Gander et Daniel Oguey.

SITUATION GÉNÉRALE

Le budget 2019 présente un total de charges de CHF 4'289'100.- et des revenus s'élevant à CHF 4'252'800.- soit un excédent de charges de CHF 36'300.-.

Après déductions des amortissements (CHF 295'200.-) et des mouvements sur des réserves, la marge d'autofinancement prévisionnelle est de CHF 215'300.-.

QUESTIONS LIEÉS AUX COMPTES

Compte 130.3161 Location du bureau : La Commission des finances se demande quelle est cette location de bureau et peut constater qu'en 2017, il n'y avait aucun montant dans les comptes.

Compte 160 Tourisme : La Commission des finances est préoccupée quant au dicastère Tourisme. En effet, nous prélevons sur le fonds de réserve depuis au moins 3 ans et au 31.12.2017, le fond de réserve s'élevait dans les comptes à CHF 18'844.80. Le budget 2018 prévoyait un prélèvement net de CHF 13'500.00, il en résulte que si les comptes 2018 sont conformes au budget, le solde du fonds de réserve s'élèvera alors à CHF 5'344.80 au 31.12.2018. En conséquence, le prélèvement net sur le fonds de réserve budgété en 2019 (CHF 14'900.00) ne pourrait être couvert, le fonds étant épuisé (manque de CHF 9'555.20).

Lors de la 1^{ère} séance, Jean-Franco Paillard, Syndic, nous informe que le tourisme représente environ CHF 200.- par habitant, ce qui est élevé par rapport aux autres Communes avoisinantes. En conséquence, la Commission propose que les CHF 9'500.- manquants soient déduits du compte 160.3652 Taxe de séjour à l'Office du tourisme. En effet, nous avons voté une augmentation de la taxe de séjour proposée par l'Office du tourisme mais seules environ 5 Communes sur 70 ont accepté cette modification. Par conséquent, **la Commission propose de revenir à l'ancienne répartition avant la décision de cette modification de taxe.** Nous constatons que si les exercices 2018 et suivants ne sont pas meilleurs que la situation budgétée, et que nous n'arrivons pas à attribuer plus que prévu au budget, le fonds sera épuisé prochainement et il n'y aura pas d'autre solution.

Compte 210 Impôts : La Commission se demande d'où vient l'augmentation de l'impôt sur la fortune au compte 210.4002, il y a une augmentation d'environ 40%.

Compte 323 Exploitation des Forêts : La Commission des finances trouve les résultats des forêts inquiétants puisqu'il y a des pertes pour un montant de CHF 74'300.-. Nous sommes bien conscients qu'il y a la péréquation pour un montant de CHF 21'600.-, ce qui donne une perte pour CHF 52'700.-.

Compte 341 Bâtiment les Planets : Nous prenons bonne note que le loyer n'a pas changé et que les locations jusqu'à ce jour sont rentrées.

Compte 430 Réseau routier : La Commission constate que la Municipalité tire parti judicieusement de la péréquation route afin de rénover efficacement le réseau routier bullaton, ce qui est très positif.

Compte 450.3525 : Nous constatons que ce compte résulte des 12% du coût total de fonctionnement de la déchetterie Combe de Ville. Les autorités communales de Bullet n'ont aucun pouvoir décisionnel pour influencer ce montant très élevé.

Compte 500 Ecoles : En augmentation dû au nombre d'élèves plus élevé.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide d'approuver le budget 2019 tel que présenté.

Murielle Guex: Je pense qu'il manquait une séance pour la Commission des finances, n'hésitez pas à demander une séance supplémentaire à la Municipalité pour toutes les questions. La Municipalité a répondu à toutes les questions de la Commission des finances.

Evelyne Chablaix: Concernant les déchets à la Combe-de-Ville, pour finir, nous payons les mêmes frais et en plus de l'installation?

Jean-Franco Paillard: Véronique Duvoisin a précisé toute à l'heure que l'effort de la Commune de Bullet sera englobé dans la déchetterie de la Combe de Ville et que cette facture sera dans un pot commun. Sainte-Croix participera à hauteur de 88% sur nos déchets qui sont à Bullet et nous avons une année de réflexion et l'idée c'est qu'au 1er janvier 2020, le pot commun sera fixé.

Les conclusions du rapport de la commission sont les mêmes que celles du préavis municipal, nous allons passer au vote. Pour celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions du rapport de la commission sont priés de lever la main. Avis contraire. Abstention

Le projet de budget 2018 - « Commission des finances » est accepté à la majorité (26 : oui / 0: non / 0: abstention).

8. Propositions individuelles

Florent Thévenaz : J'aimerais connaître la position de la Commune par rapport à une loi qui a été votée par l'AIAP (Association intercommunale pour l'accueil parascolaire), qui décide de diminuer le nombre d'éducatrices au sein des unités d'accueil de jour. J'aimerais connaître la position de la Commune de Bullet et celle de Sainte-Croix par rapport à l'UAPE.

Jean-Franco : Nous n'avons pas une volonté claire de baisse le coût et les effectifs. Véronique a eu une séance.

Véronique Duvoisin : Les effectifs ont été doublés depuis qu'ils ont mis la structure en place.

Florent Thévenaz : il y aurait moins d'éducatrices qualifiées et plus d'auxiliaires. En discutant avec des parents qui ont leur enfant à l'UAPE de Sainte-Croix, les professionnels devront laisser leur place à des auxiliaires. Cela me surprend que les différentes Communes n'aient pas été informées.

Véronique Duvoisin : A l'époque, j'avais eu contact avec la directrice qui m'avait informée du nombre d'auxiliaires et d'éducatrices mais je vais me renseigner.

Evelyne Chablaix : Lorsque la Grande Salle est louée, la location part aux Sociétés locales, est-ce qu'il y a une ristourne qui va à la Commune ?

Jean-Franco Paillard : Les sociétés locales louent et contrôlent lors de chaque location. C'est une forme de partenariat entre la Commune et les Sociétés locales. En conséquence, les sociétés locales participent à l'entretien de la Grande Salle.

Romain Prévitali : Pour donner des chiffres, vu que je suis caissier des Sociétés locales, cela représente environ CHF 3'000.-/4'000.-. En conséquence, ce n'est pas une mine d'or la location de la Grande Salle.

Marcel Champod : Je suis content d'entendre que vous allez faire des travaux à la route du Chasseron vu son état. J'aimerais remercier les patrons du Chasseron qui ont ouvert juillet et août pour faire un effort pour le tourisme.

Evelyne Chablaix : Qu'en est-il au chemin de la Dôle pour installer un miroir, vu que les haies devraient être taillées ?

Daniel Oguey : Il y a une haie qui doit être dans la norme. Cela ne change pas s'il y a une haie ou pas de haie, le miroir sera une aide pour les conducteurs.

Eric Tagini : Au sujet du parking vers les Planets, du côté de la cabane de l'École de ski, il y a des normes, une façon de parquer ?

Daniel Oguey : Il n'y a pas grand-chose à répondre, il y a beaucoup d'espace aux Rasses et il y a aucun marquage qui signale comment se parquer. En conséquence, chacun fait comme il veut et nous ne pouvons pas mettre une personne à demeure là-bas afin d'apprendre aux gens comment se parquer !

Murielle Guex : Je voulais rappeler que les membres des Commissions doivent venir signer les rapports.

Murielle Guex : Le mercredi 5 décembre a été salué comme une journée historique à Berne avec l'élection de deux dames au Conseil fédéral. Une belle performance qui démontre que les femmes ont leur place dans la politique. Par cette certitude, je tiens à vous remercier de la confiance que vous me témoignez en tant que Présidente et dois relever la bonne entente que nous avons au sein de nos autorités communales. Entente que nous retrouvons également au sein de notre équipe communale, autant au bureau que sur le terrain, qui fait un travail remarquable pour le bien de notre population. Un grand merci. Un grand merci également à vous, chers Conseillères et Conseillers pour votre engagement et votre travail pour la collectivité publique ainsi qu'à Madame la Municipale, MM. Les Municipaux et M. le Boursier de sa collaboration.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année à vous et à vos proches et mes meilleurs vœux pour l'année 2019.

N'oubliez pas que nous sommes attendus aux Planets pour une collation.

Merci de votre attention. Je lève la séance.

Séance levée à 21h15

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Murielle Guex

Fanny Tinguely